

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

LA PUBLICITÉ D'ORANGE "SPÉCIALE 5G", RETOQUÉE PAR LE JURY DE DÉONTOLOGIE PUBLICITAIRE

Communiqué de presse de l'AFOC

Date de publication : **21/12/2021 - Droit/justice**

Le 10 décembre 2021, le Jury de Déontologie Publicitaire a rendu un avis estimant que la publicité en faveur de la société Orange "iPhone 13 Pro ? 128Go ? 1€" méconnaissait par son manque de clarté et de lisibilité les dispositions des recommandations "Publicité de prix" et "Mentions et renvois" de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) et l'exigence de loyauté.

L'AFOC a saisi le Jury de Déontologie Publicitaire le 26 octobre 2021 estimant que la publicité visant à obtenir un iPhone 13 à 1€ proposait des conditions trop complexes et aléatoires pour permettre aux consommateurs d'appréhender s'ils sont éligibles à cette offre : une souscription minimum de 24 mois à un forfait déterminé de 64,99 €/mois, une remise immédiate de 50 € ainsi qu'une offre de reprise d'un ancien téléphone d'une valeur de 548 €.

Concernant l'offre de reprise, le Jury de Déontologie Publicitaire relève une réelle contrainte pour les consommateurs "eu égard à la valeur-seuil de 548 euros, ce qui ne semble pouvoir correspondre qu'à des smartphones haut de gamme sortis récemment et en parfait état" en ajoutant qu'il s'agit d'une "disproportion entre la quasi-gratuité mise en exergue ("1 €") et le périmètre des personnes éligibles".

Le Jury de Déontologie Publicitaire nous a donné raison. Une autre procédure est en cours auprès de la Direction Générale de La Concurrence, de La Consommation et de La Répression des Fraudes (DGCCRF) au sujet de cette même publicité.

L'AFOC est favorable à une évolution de la législation en matière d'affichage des prix, comme c'est déjà le cas en matière d'affichage du taux annuel effectif global (TAEG) dans les publicités, les offres préalables de crédit et dans les

contrats de prêt.

> [Télécharger le communiqué de presse](#)

> [En savoir plus sur l'AFOC](#)

iPhone 13 Pro avec 5G. Sérieusement pro. À prix sérieusement séduisant.



Avec un forfait 200Go 5G
et offre de reprise.




DAS tête : 0,99 W/kg
DAS tronc : 0,98 W/kg
DAS membres : 2,97 W/kg

iPhone 13 Pro

***Soit 599 € avec un forfait mobile 200 Go 5G avec engagement 24 mois – 50 € de remise immédiate – 548 € d'offre de reprise⁽¹⁾.**

5G: accessible en France métropolitaine avec offre et équipement compatibles, uniquement dans les zones déployées (611 communes couvertes au 01/09/2021). Débit maximum théorique de connexion en réception jusqu'à 2,1Gbits/s dans les zones couvertes en 3,5GHz avec agrégation des quatre bandes de fréquences 4G et jusqu'à 615Mbits/s pour les zones couvertes en 2,1GHz utilisée pour la 4G. Couverture 5G détaillée et différenciée selon les fréquences utilisées sur reseaux.orange.fr

Offre disponible en boutique et sur orange.fr

 Kit mains-libres recommandé. Offre soumise à conditions, valable en France métropolitaine jusqu'au 17/11/2021 avec le forfait mobile 200Go 5G à 64,99€/mois (prix hors promotions) avec engagement 24 mois, réservée aux particuliers, propriétaires de mobiles éligibles.

⁽¹⁾ Pour la reprise d'un mobile d'une valeur minimum de 548 € après diagnostic. Remise et conditions en boutique Orange.

